

Zone I et III

intense à la limite du terrain que l'intensité moyenne des facteurs de nuisance produits par un usage résidentiel.

13.4 CLASSIFICATION DES GROUPES "INDUSTRIE" (I)

Les groupes d'usages industriels sont répartis comme suit :

13.4.1 Tous les groupes industriels

Dans les groupes Industries I à IV, une partie d'un bâtiment industriel peut être occupée à des fins de vente au détail des produits fabriqués sur place, à condition que la superficie de plancher affectée aux fins de vente n'excède pas 10 % de la superficie totale de plancher de l'établissement industriel, tout en n'occupant jamais plus de 200 mètres carrés par établissement industriel.

(350-46 : AM: 2015-07-06; EV: 2015-09-24)

De plus, de la formation théorique et pratique peut être dispensée à l'intérieur d'un établissement industriel, conditionnellement à ce que la formation soit en lien direct avec les activités de l'industrie dans laquelle la formation est dispensée et que l'activité de formation soit un usage complémentaire à l'usage industriel qui s'exerce dans l'établissement industriel.

(350-80 : AM: 2017-09-05; EV: 2017-12-21)

13.4.2 Groupe Industrie I : Industrie à incidences faibles

Le groupe "Industrie I" comprend exclusivement les usages industriels, de transformation ainsi que les entreprises para-industrielles, dont l'activité ne présente que des incidences de faibles sur le milieu environnant et qui ne causent, en tout temps, aucune vibration ou émanation de gaz ou de fumée, d'odeur ou d'éclat de lumière, de chaleur, de poussière ou de bruit plus intense à l'extérieur du bâtiment que l'intensité moyenne de ces facteurs de nuisances à cet endroit.

Ce groupe comprend, à titre non limitatif, les usages suivants :

industrie de boyaux et de courroies en caoutchouc	2215
industrie de produits de plastique, en mousse et soufflée	2220
industrie de tuyaux et de raccords de tuyauterie en plastique	2231
industrie de pellicules et de feuilles en plastique	2235
industries de produits en plastiques stratifiés, sous pression ou renforcé	224
industries de produits d'architecture en plastique	225
industries de contenants en plastique	226
industrie de sacs en plastique	2291
industrie d'appareils sanitaires en plastique	2292
industrie de la chaussure	232
industrie de valises, bourses et sacs à mains et menus articles en cuir	234
industrie textile (24) sauf l'industrie de tissus pour armature de pneus	2497
industrie vestimentaire	26
industrie de portes et de fenêtres en bois	2731
industrie de parquets en bois dur	2732
industrie d'armoires, de placards de cuisine et de coiffeuses de salle de bains en bois	2736
industrie de boîtes et de palettes en bois	274
industrie du cercueil	275
industrie du bois tourné et façonné	2792
industrie du meuble résidentiel	281

industrie du meuble de bureau	282
autres industries du meuble et d'articles d'ameublement	289
industrie du carton	2914
industrie de boîtes en carton et de sacs en papier	293
autres industries de produits en papier transformé	299
industrie de l'impression commerciale	301
industrie du clichage, de la composition et de la reliure	302
industrie de l'édition	303
industrie de portes et de fenêtres en métal	3231
industrie du revêtement métallique, sur commande	3241
industrie de la tôlerie pour ventilation	3243
industrie de récipients et de boîtes en métal	3244
industrie de canettes en métal	3246
industrie du fil métallique et de ses dérivés	325
industrie d'articles de quincaillerie, d'outillage et de coutellerie	326
industrie du matériel de chauffage et du matériel de réfrigération commerciale	327
atelier d'usinage	328
industrie de garnitures et de raccords de plomberie en métal	3291
industrie de soupapes en métal	3292
industrie du roulement à billes et à rouleaux	3293
industrie de l'estampage	3295
industrie du matériel commercial de réfrigération, de climatisation et de ventilation	333
industrie de machineries pour l'industrie du caoutchouc et du plastique	334
industrie de machineries pour le commerce et les industries de services	335
industrie de compresseurs, de pompes et de ventilateurs	3391
industrie de l'équipement de manutention	3392
industrie de pièces et d'accessoires en plastique pour véhicules automobiles	3454
industrie d'accessoires en matière textile pour véhicules automobiles	3455
industrie de matériel électrique et électronique pour véhicules automobiles	3457
industrie de petits appareils électroménagers	3510
industrie d'appareil d'éclairage	353
industrie du matériel électronique ménager	3541
industrie du matériel audio et vidéo	3542
industrie du matériel électronique professionnel	355
Industrie du matériel électrique de communication et de protection	3562
industrie de machines pour bureaux, magasins, commerces et usage personnel	357
industrie de fils et de câbles électriques	358
industrie de dispositifs non porteurs de courant	3592
industrie de produits en argile	361
industrie du savon et de composés pour le nettoyage	386
industrie de produits de toilette	387
industrie de pigments et de colorants secs	3881
industrie du matériel scientifique et professionnel	391
industrie de la bijouterie et de l'orfèvrerie	3921
industrie d'articles de sport et de jouets	393
industrie de stores vénitiens	394
industrie d'enseignes, d'étalages et de tableaux d'affichage	397
industrie de balais, de brosses et de vadrouilles	3991
industrie de boutons, de boucles et d'attachments pour vêtements	3992
industrie de la fabrication de supports d'enregistrement, de la reproduction du son et des instruments de musique	3994
industrie d'articles de bureau et de fournitures pour	

artistes (sauf les articles en papier)	3997
station et tour de transmission pour la télévision	4742
usine de traitement des eaux (filtration)	4832
service d'envoi de marchandise	4921
service d'emballage et de protection de marchandises	4922
service de déménagement	4927
Abrogé par le règlement 350-112: AM: 2020-07-06; EV: 2020-10-30	5020
vente en gros de pièces et d'accessoires neufs pour véhicules automobiles	5112
vente en gros de peinture et de vernis	5122
vente en gros de vêtements et de tissus	513
vente en gros d'appareils et d'équipements électriques, de fils et de matériaux de construction	5161
vente en gros d'appareils électriques, de téléviseurs et de radios	5162
vente en gros de pièces et d'équipements électroniques	5163
vente en gros de caisses enregistreuses	5164
vente en gros de quincaillerie	5171
vente en gros d'appareils et d'équipements de plomberie et de chauffage	5172
vente en gros d'équipements et de pièces pour la réfrigération, la climatisation et le chauffage (système combiné)	5173
vente en gros d'équipement et de pièces de machinerie commerciale ou industrielle	5181
vente en gros d'équipements professionnels et de pièces	5183
vente en gros d'équipements et de pièces pour les entreprises de service	5184
vente en gros d'ameublements et de matériels de bureau	5186
vente en gros de papiers et de produits du papier	5196
vente en gros de meubles et d'articles d'ameublement de maison	5197
service de lingerie et de buanderie industrielle	6212
service de couches	6213
entreposage frigorifique	6373
armoire frigorifique	6374
Abrogé par le règlement 350-112: AM: 2020-07-06; EV: 2020-10-30	6375
Abrogé par le règlement 350-112: AM: 2020-07-06; EV: 2020-10-30	6376
entreposage en général (à l'intérieur d'un bâtiment seulement, à moins d'une indication contraire à la grille de spécifications) (350-118: AM: 2021-08-02; EV: 2021-10-29)	6376
école de métiers (lorsque l'usage du métier enseigné est inclus dans le présent groupe et nécessite des espaces pour exercer le métier)	6831

13.4.3 Groupe Industrie II : Industrie à incidences moyennes à fortes

Le groupe "Industrie II" comprend exclusivement les usages industriels de transformation, de traitement et de recyclage ainsi que les entreprises para-industrielles, dont l'activité présente des incidences de moyennes à fortes sur le milieu environnant et qui ne causent en tout temps aucune vibration ou émanation de gaz ou de fumée, d'odeur ou d'éclat de lumière, de chaleur, de poussière ou de bruit, plus intense à la limite de la zone que l'intensité moyenne de ces facteurs de nuisance à cet endroit. Aucun entreposage extérieur relié à la récupération ou à la vente de pièces d'automobiles usagées n'est autorisé.

Ce groupe comprend, à titre non limitatif, les usages suivants :

industrie du pneu et de chambres à air	2213
industrie de boyaux et de courroies en caoutchouc	2215
industrie de produits en plastique, en mousse et soufflée	222
industrie de tuyaux et de raccords de tuyauterie en plastique	2231
industrie de pellicule et de feuilles en plastique	2235
industrie de produits en plastique stratifié, sous pression ou renforcé	224
industrie de contenants en plastique	226
industrie de sacs en plastique	2291
industrie d'appareils sanitaires en plastique	2292
tannerie	231
industrie de la chaussure	232
industrie de valises, de bourses et de sacs à main	2341
industrie de filés et de tissus tissés (coton)	241
industrie de filés et de tissus tissés (laine)	242
industrie de fibres, de filés et de tissus tissés (fibres synthétique et fils de filament)	243
industrie de la corde et de la ficelle	244
industrie du traitement de fibres	2451
industrie de feutre pressé et aéré	2452
industrie de tapis, carpettes et moquettes	246
industrie du fil	2491
industrie du tissu étroit	2492
industrie de la teinture et du finissage de produits en textile	2494
industrie d'articles de maison en textile	2496
industrie de tissus pour armature de pneus	2497
industrie de tissus tricotés	2498
industrie du bardage	2711
industrie de produits de scieries et d'ateliers de rabotage	2713
industrie de placages en bois	2721
industrie de contre-plaqués en bois	2731
industrie de parquets en bois dur	2732
industrie de la préfabrication de maisons mobiles et autres bâtiment mobiles	2733
industrie de la préfabrication de maisons	2734
industrie de bâtiments préfabriqués à charpente de bois	2735
industries d'armoires, de placards de cuisine et de coiffeuses de salle de bains en bois	2736
industrie d'éléments de charpente en bois	2737
industrie de boîtes et de palettes en bois	274
industrie du cercueil	275
industrie de la préservation du bois	2791
industrie du bois tourné et façonné	2792
industrie de panneaux de particules et de fibres	2793
industrie de panneaux de copeaux (agglomérés)	2794
industrie du meuble résidentiel	281

émanation de gaz ou de fumée, d'odeur ou d'éclat de lumière, de chaleur, de poussière ou de bruit plus intense à la limite du bâtiment que l'intensité moyenne de ces facteurs de nuisance à cet endroit.

Ce groupe comprend, à titre non limitatif, les usages suivants :

industrie de boyaux naturels pour saucisses	2019
industrie de la transformation du poisson	2020
industrie de la préparation des fruits et légumes	203
industrie de produits laitiers	204
industrie de mélanges à base de farine de table préparée	2052
industrie de céréales de petit déjeuner	2053
industrie d'aliments pour animaux	206
industrie de produits de boulangerie et de pâtisserie	207
industrie de confiseries et de chocolat	2081
industrie de pâtes alimentaires	2084
industrie du thé et du café	2087
industrie de croustilles, de bretzels et de maïs soufflé	2088
industrie de boissons	209
industrie de produits du tabac	2120
industrie de produits pharmaceutiques et médicaments	3840
vente en gros de médicaments et de produits médicamenteux	5121
vente en gros de produits de beauté	5123
vente en gros, épicerie et produits connexes	514
vente en gros de boissons non alcoolisées	5194
vente en gros de la bière, du vin et des boissons alcooliques	5195
entreposage frigorifique (sauf les armoires frigorifiques)	6373
armoire frigorifique	6374

13.4.5 Groupe Industrie IV : Industries agroalimentaires à incidences moyennes à fortes

Le groupe "Industrie IV" comprend exclusivement les usages industriels, de transformation ainsi que les entreprises para-industrielles, dont l'activité est reliée aux produits agroalimentaires qui présentent des incidences moyennes ou fortes sur le milieu environnant et qui ne causent, en tout temps, aucune vibration ou émanation de gaz ou de fumée, d'odeur ou d'éclat de lumière, de chaleur, de poussière ou de bruit, plus intense à la limite de la zone que l'intensité moyenne de ces facteurs de nuisance à cet endroit.

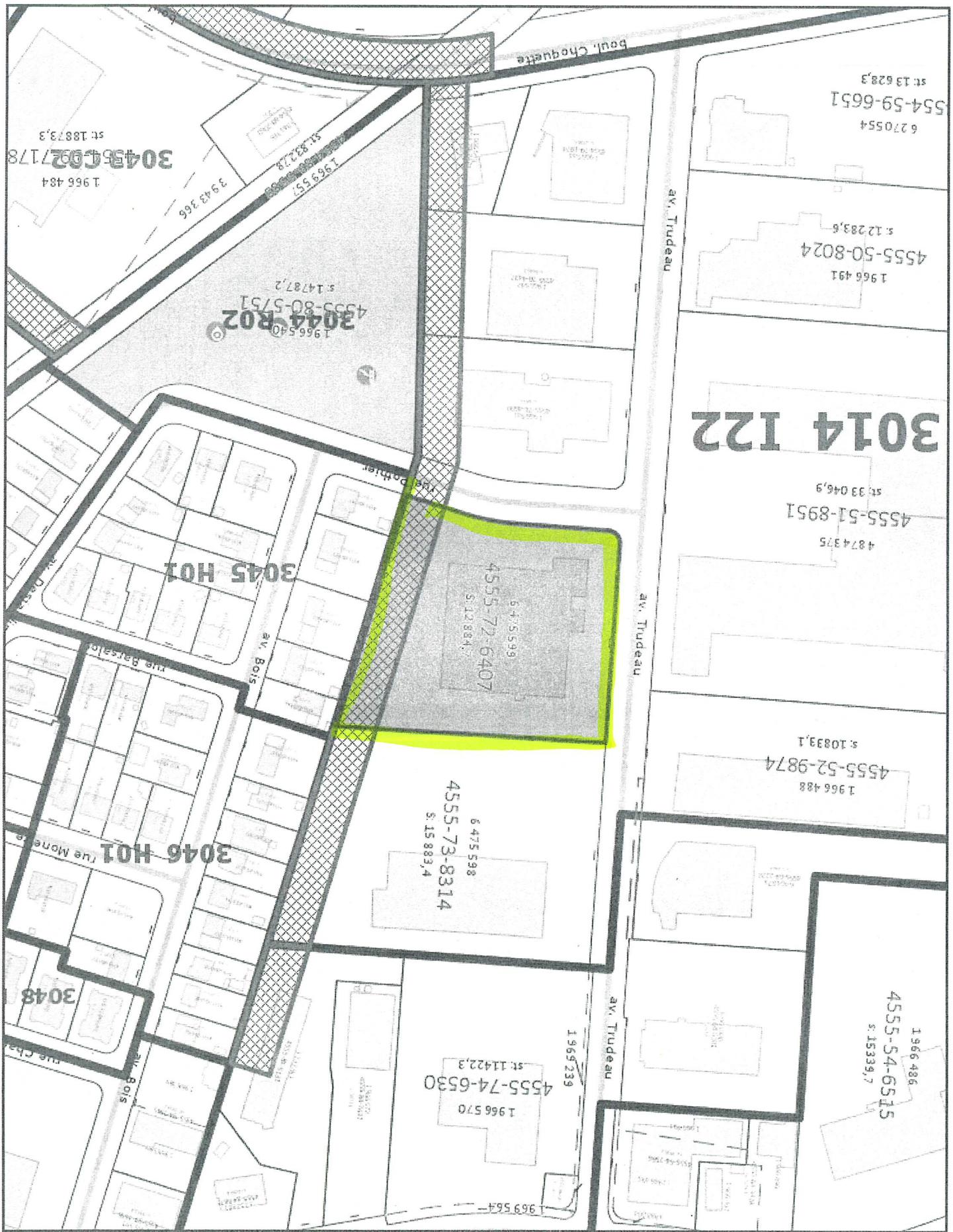
Ce groupe comprend, à titre non limitatif, les usages suivants :

industrie de l'abattage et du conditionnement de la viande	201
industrie de boyaux naturels pour saucisses	2019
industrie de la transformation du poisson	2020
conserverie de fruits et de légumes	2031
industrie de produits laitiers	204
meunerie	2051
industrie d'aliments pour animaux	206
industrie de confiseries chocolatées	2081
industrie du sucre de canne et de betterave	2082
moulin à huile végétale	2083
industrie de pâtes alimentaires	2084
malterie	2085
rizerie	2086
industrie d'alcools destinés à la consommation	2092
industrie de la bière	2093
industrie du vin et du cidre	2094

entreposage en général (à l'intérieur d'un bâtiment seulement, à moins d'une indication contraire à la grille de spécifications) (350-118: AM: 2021-08-02; EV: 2021-10-29)	6376
service de réparation d'automobiles (garage)	6411
service de débosselage et de peinture d'automobiles	6413
centre de vérification technique d'automobiles et d'estimation	6414
service de remplacement de pièces et d'accessoires d'automobiles	6415
service de traitement pour automobiles (antirouille)	6416
service de remplacement de glaces et de pare-brise	6417
service de réparation et d'entretien de systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation	6424
service de réparation de bobines et de moteurs électriques	6495
service de soudure	6498
service de construction résidentielle (entrepreneur)	6611
service de construction et de réparation d'édifices (entrepreneur général)	6612
service de construction de bâtiments autres que résidentiels (béton armé, charpente métallique, maçonnerie)	6613
charpenterie et grosse menuiserie	6614
service d'estimation et dommages aux immeubles (sinistre) (bureaux et entrepôts)	6615
service de construction (ouvrage de génie civil)	662
service de plomberie, de chauffage, de climatisation et de ventilation	6631
service d'électricité	6633
service de maçonnerie	6634
service de menuiserie et de finition de plancher de bois	6635
plâtrage, stucage et tirage de joints	6636
service d'isolation	6637
pose de tapis et de revêtements de sol résilients	6638
service de la construction spécialisée	664
coffrage	6651
installation d'extincteurs automatiques	6652
installation d'équipements de réfrigération commerciale	6653
installation d'ascenseurs et d'escaliers roulants	6654
installation de clôtures et de pavés autobloquants	6656
pose résidentielle et commerciale de revêtements	6657
centre militaire de transport et d'entreposage	6753
centre militaire d'entretien	6754
école de métiers (lorsque l'usage du métier enseigné est inclus dans le présent groupe d'usage et nécessite des espaces pour exercer le métier)	6831
service d'horticulture (jardinage, plantation d'arbres, taille d'arbres, ornementation, greffage)	8291
pétrole brut et gaz naturel (extraction)	8530
extraction de la pierre pour le concassage et l'enrochement	8542
extraction du sable et du gravier	8543

13.4.4 Groupe Industrie III : Industries agroalimentaires à incidences faibles

Le groupe "Industrie III" comprend exclusivement les usages industriels, de transformation ainsi que les entreprises par-industrielles, dont l'activité est reliée aux produits agroalimentaires, qui présentent des incidences faibles sur le milieu environnant et qui ne causent, en tout temps, aucune vibration ou



6. Carte d'emplacement de l'unité d'évaluation (4555-72-6407-0-000-0000)

